

QUEL EST LE MONTANT DES DÉPENSES PUBLIQUES D'ÉDUCATION ?

INDICATEUR B4

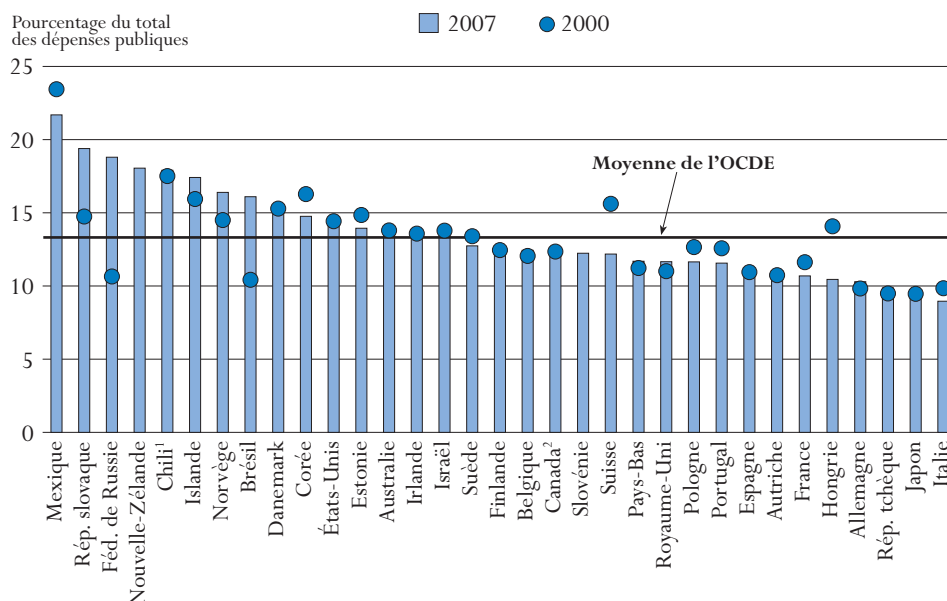
La part de l'éducation dans l'ensemble des dépenses publiques donne des indications sur la priorité accordée à l'éducation par rapport à d'autres domaines de l'action publique, tels que la santé, la sécurité sociale, la défense et la sécurité. Cet indicateur fournit donc des éléments de référence utiles dans d'autres indicateurs de dépenses, en particulier l'indicateur B3 (sur les parts privée et publique des dépenses d'éducation). Il permet aussi de quantifier un levier politique majeur.

Points clés

Graphique B4.1. Dépenses publiques d'éducation, en pourcentage du total des dépenses publiques (2000, 2007)

Ce graphique présente les dépenses publiques directes au titre des établissements d'enseignement et les aides publiques versées aux ménages (dont les subventions pour frais de subsistance telles que les allocations et les bourses aux élèves/étudiants et aux ménages, et les prêts d'études) et à d'autres entités privées, en pourcentage des dépenses publiques totales, par année. Il convient de rappeler que les compétences et les responsabilités du secteur public varient selon les pays.

Les pays de l'OCDE consacrent en moyenne 13,3 % de leurs dépenses publiques totales à l'éducation. Cette part varie toutefois sensiblement selon les pays : elle représente moins de 10 % en Italie, au Japon et en République tchèque, mais atteint 22 % au Mexique. La part des dépenses publiques allouée à l'éducation a augmenté entre 1995 et 2007 dans 18 des 27 pays dont les données de 1995 et de 2007 sont comparables. Toutefois, c'est entre 1995 et 2000 que les dépenses publiques d'éducation ont le plus progressé en proportion des dépenses publiques totales. Entre 2000 et 2007, les dépenses publiques d'éducation ont augmenté dans la même proportion que les dépenses publiques totales.



1. Année de référence : 2008 (et non 2007).

2. Année de référence : 2006 (et non 2007).

Les pays sont classés par ordre décroissant des dépenses publiques totales d'éducation, tous niveaux d'enseignement confondus, en pourcentage des dépenses publiques totales en 2007.

Source : OCDE. Tableau B4.1. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932316856>

Autres faits marquants

- Le financement public de l'éducation est une priorité sociale, même dans les pays de l'OCDE où l'engagement public est limité dans d'autres domaines.
- Dans l'ensemble, les dépenses publiques ont légèrement progressé en pourcentage du PIB entre 1995 et 2007. La part de l'éducation dans les dépenses publiques totales tend à augmenter dans la plupart des pays ; et les dépenses publiques d'éducation augmentent en moyenne à un rythme aussi soutenu que le PIB. Le Chili, le Danemark, les Pays-Bas, la République slovaque et la Suède et, dans les pays partenaires, le Brésil ont connu une revalorisation particulièrement importante du financement public en faveur de l'éducation.
- C'est entre 1995 et 2000 que les dépenses publiques d'éducation ont le plus progressé en proportion des dépenses publiques totales (0.9 point de pourcentage en moyenne dans les pays de l'OCDE). Entre 2000 et 2007, la part de l'éducation dans les dépenses publiques totales a augmenté de 0.3 point de pourcentage.
- En moyenne, dans les pays de l'OCDE, les dépenses publiques au titre de l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire représentent environ le triple de celles au titre de l'enseignement tertiaire, ce qui s'explique essentiellement par une scolarisation quasi universelle à ces niveaux inférieurs, mais aussi par une contribution privée généralement plus élevée dans l'enseignement tertiaire. Ce coefficient varie selon les pays : il est inférieur ou égal à 2 au Canada, au Danemark, en Finlande et en Norvège, mais supérieur à 5 au Chili et en Corée, ce qui reflète la part relativement élevée de l'investissement privé dans l'enseignement tertiaire dans ces pays.

Contexte

Si les bénéfices publics d'un service sont supérieurs à ses bénéfices privés, les marchés risquent de ne pas pouvoir fournir ce service de manière adéquate à eux seuls. L'implication des pouvoirs publics peut alors se révéler nécessaire. L'éducation est un domaine dans lequel les pouvoirs publics de tous les pays interviennent pour financer ou orienter l'offre de services (voir l'indicateur A9). Étant donné que rien ne garantit que le secteur privé offre aux individus un accès équitable à l'éducation, le financement public permet d'assurer que l'éducation n'est pas hors de portée de certains membres de la société.

Cet indicateur étudie les dépenses publiques d'éducation et analyse leur variation dans le temps. Depuis 1995 environ, la plupart des pays de l'OCDE ont consenti d'importants efforts pour consolider les budgets publics. L'éducation a donc dû rivaliser avec de nombreux autres domaines financés par les pouvoirs publics pour se départager les fonds publics disponibles. Cette concurrence pourrait même s'intensifier dans les années à venir sous l'effet du durcissement de la rigueur budgétaire. Pour analyser cette évolution, cet indicateur évalue la variation des dépenses publiques d'éducation, en valeur absolue et par rapport à la variation des budgets publics totaux.

Observations et explications

Ce qu'inclut et exclut cet indicateur

Cet indicateur présente l'investissement public total dans l'éducation, c'est-à-dire les dépenses publiques directes au titre des établissements d'enseignement et les aides publiques au titre de l'éducation versées aux ménages (par exemple, les bourses et prêts accordés aux élèves/étudiants pour financer leurs droits de scolarité et leurs frais de subsistance) et à d'autres entités privées (par exemple, les subventions aux entreprises ou aux organisations syndicales qui proposent des programmes de formation en alternance). Contrairement aux premiers indicateurs de ce chapitre, cet indicateur inclut les aides publiques aux ménages qui ne sont pas reversées aux établissements d'enseignement, telles que les subventions pour frais de subsistance.

Le mode d'affectation des budgets publics de l'éducation varie selon les pays de l'OCDE. Les ressources publiques peuvent être allouées aux établissements d'enseignement soit directement, soit indirectement par l'intermédiaire des ménages ou au travers de programmes gouvernementaux. Elles peuvent aussi être limitées à l'acquisition de services d'éducation ou être destinées au financement des frais de subsistance des élèves/étudiants.

L'ensemble des dépenses publiques, hors éducation, inclut le service de la dette (paiement des intérêts de la dette), mais celui-ci est exclu des dépenses publiques d'éducation, car certains pays ne peuvent établir la distinction entre le coût de la dette de l'éducation et celui des autres domaines de l'action publique. En conséquence, la part des dépenses d'éducation dans l'ensemble des dépenses publiques peut être sous-estimée dans les pays où le service de la dette représente une forte proportion des dépenses publiques totales.

Enfin, il est important d'étudier l'investissement public à la lumière de l'investissement privé (l'objet de l'indicateur B3) pour évaluer avec précision l'investissement total dans l'éducation.

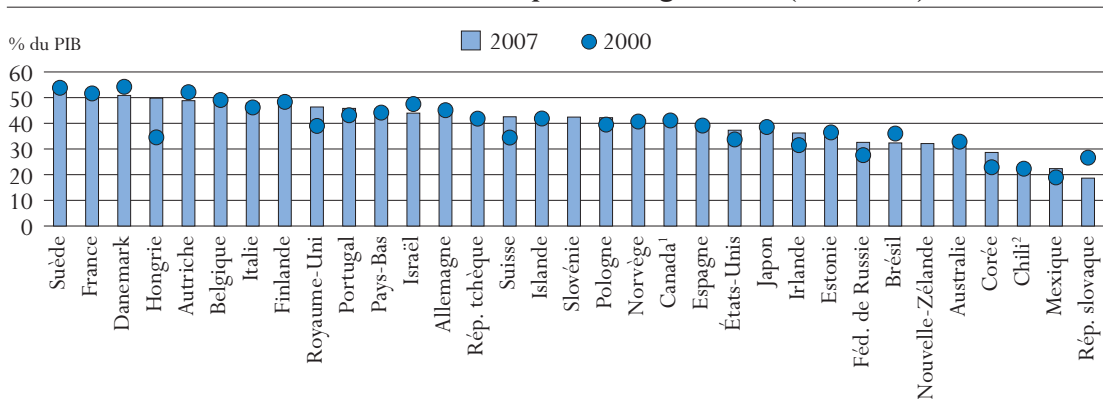
Investissement public global dans l'éducation

En 2007, les pays de l'OCDE ont consacré en moyenne 13.3 % de leurs dépenses publiques totales à l'éducation. Cette part varie toutefois sensiblement selon les pays : elle ne représente pas plus de 10 % en Italie, au Japon et en République tchèque, mais atteint 21.7 % au Mexique (voir le graphique B4.1). À l'instar du rapport entre les dépenses d'éducation et le PIB par habitant, ces valeurs doivent être interprétées à la lumière des effectifs d'élèves/étudiants et des taux de scolarisation.

La part du financement public aux divers niveaux d'enseignement varie grandement selon les pays de l'OCDE. En 2007, les pays membres ou partenaires de l'OCDE ont consacré à l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire une part de leurs dépenses publiques totales comprise entre 6.1 % (la République tchèque) et 14.6 % (le Mexique), et à l'enseignement tertiaire une part des dépenses publiques totales comprise entre 1.6 % (l'Italie) et 5.3 % (la Norvège). Dans les pays de l'OCDE, le budget public de l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire représente en moyenne près du triple de celui de l'enseignement tertiaire, ce qui s'explique principalement par les taux de scolarisation (voir l'indicateur C1) et la structure démographique ou des dépenses privées généralement plus élevées dans l'enseignement tertiaire. Ce coefficient varie selon les pays : il est inférieur ou égal à 2 au Canada, au Danemark, en Finlande et en Norvège, mais est supérieur à 5 au Chili et en Corée, ce qui reflète la part relativement élevée de l'investissement privé dans l'enseignement tertiaire dans ces deux derniers pays (voir le tableau B4.1).

Le financement public de l'éducation est une priorité sociale, même dans les pays de l'OCDE où l'engagement public est limité dans d'autres domaines. La part de l'éducation dans l'ensemble des dépenses publiques doit aussi être étudiée à la lumière de la taille relative des budgets publics (c'est-à-dire en proportion du PIB).

Graphique B4.2. Total des dépenses publiques, tous services confondus, en pourcentage du PIB (2000, 2007)



Remarque : ce graphique présente les dépenses publiques tous services confondus et pas uniquement les dépenses publiques d'éducation.

1. Année de référence : 2006 (et non 2007).

2. Année de référence : 2008 (et non 2007).

Les pays sont classés par ordre décroissant des dépenses publiques totales en pourcentage du PIB en 2007.

Source : OCDE. Annexe 2. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932316856>

Il ressort de la comparaison entre les budgets publics en proportion du PIB et la part des dépenses publiques consacrée à l'éducation que même les pays de l'OCDE qui accusent des niveaux assez faibles de dépenses publiques accordent une très grande priorité à l'éducation. Ainsi, la part de l'éducation dans les dépenses publiques du Chili, du Mexique, de la Nouvelle-Zélande et de la République slovaque et, dans les pays partenaires, de la Fédération de Russie, figure parmi les plus élevées des pays de l'OCDE (voir le graphique B4.1). Pourtant, les dépenses publiques totales ne représentent qu'une part relativement faible du PIB dans ces pays (voir le graphique B4.2).

Malgré l'absence de tendances nettes, certains éléments donnent à penser que les pays où les dépenses publiques sont élevées consacrent généralement une partie moindre de leur budget à l'éducation : parmi les dix pays affichant les dépenses publiques totales les plus élevées (en proportion du PIB), un seul, en l'occurrence le Danemark, compte au nombre des dix pays qui consacrent la plus grande part de leurs dépenses publiques à l'éducation (voir les graphiques B4.1 et B4.2).

Entre 1995 et 2007, les dépenses publiques d'éducation ont dans l'ensemble augmenté à un rythme aussi rapide que les ressources nationales, mais plus soutenu que les dépenses publiques totales. Dans 18 des 27 pays dont les données de 1995 et de 2007 sont comparables, la part de l'éducation dans les dépenses publiques a progressé durant cette période. Parallèlement, les dépenses publiques d'éducation ont légèrement diminué en pourcentage du PIB selon la moyenne établie sur la base de ces 27 pays. C'est entre 1995 et 2000 que les dépenses publiques d'éducation ont le plus progressé comparativement aux dépenses publiques totales. Entre 2000 et 2007, les dépenses publiques d'éducation ont augmenté dans la même mesure que les dépenses publiques totales. Bien que le processus de consolidation budgétaire n'ait épargné aucun domaine de l'action publique, la part de l'éducation dans les budgets publics est passée de 12.1 % en 1995 à 13.3 % en 2007, en moyenne, dans les pays de l'OCDE. Les augmentations relatives les plus fortes en ce domaine ont été enregistrées au Chili (de 14.5 % à 17.9 %), au Danemark (de 12.2 % à 15.4 %), aux Pays-Bas (de 9.1 % à 11.7 %), en République slovaque (de 14.1 % à 19.4 %) et en Suède (de 10.7 % à 12.7 %) et, dans les pays partenaires, au Brésil (de 11.2 % à 16.1 %).

Définitions et méthodologie

Les données se rapportent à l'année budgétaire 2007 et proviennent de l'exercice UOE de collecte de données statistiques sur l'éducation réalisé par l'OCDE en 2009 (pour plus de précisions, voir l'annexe 3, www.oecd.org/edu/eag2010).

Les dépenses d'éducation des pays sont exprimées en pourcentage de leurs dépenses publiques totales et en pourcentage de leur PIB. Les dépenses publiques d'éducation comprennent les dépenses au titre des établissements d'enseignement ainsi que les aides publiques pour frais de subsistance et autres dépenses privées en dehors des établissements d'enseignement. Elles incluent aussi les dépenses d'éducation de toutes les entités publiques, dont les ministères autres que le ministère de l'Éducation, les exécutifs locaux et régionaux, et les autres instances publiques.


Les dépenses publiques totales correspondent à la somme des dépenses non remboursables (dépenses de fonctionnement et dépenses en capital) à tous les niveaux de l'exécutif (central, régional et local). Les dépenses de fonctionnement incluent les dépenses de consommation finale, les intérêts afférents à la dette publique, les subventions et d'autres transferts courants

(par exemple, la sécurité sociale, l'aide sociale, les retraites et autres prestations sociales). Les dépenses publiques totales proviennent de la *Base de données de l'OCDE sur les comptes nationaux* (voir l'annexe 2) et sont établies en fonction du Système de comptabilité nationale de 1993.

La définition des établissements publics, des établissements privés subventionnés par l'État et des établissements privés indépendants figure dans le glossaire (www.oecd.org/edu/eag2010).

Autres références

D'autres documents en rapport avec cet indicateur sont disponibles en ligne :

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316856>

- **Tableau B4.2. Répartition du total des dépenses publiques d'éducation (2007)**
- **Tableau B4.3a. Provenance initiale du financement public de l'enseignement et destinataires des ressources d'éducation pour l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire, selon les niveaux de l'exécutif (2007)**
- **Tableau B4.3b. Provenance initiale du financement public de l'enseignement et destinataires des ressources d'éducation pour l'enseignement tertiaire, selon les niveaux de l'exécutif (2007)**

Tableau B4.1.

Total des dépenses publiques d'éducation (1995, 2000, 2007)

 Dépenses publiques directes au titre des établissements d'enseignement et aides publiques aux ménages¹ et à d'autres entités privées, en pourcentage du PIB et en pourcentage du total des dépenses publiques, selon le niveau d'enseignement et l'année

	Dépenses publiques ¹ d'éducation, en pourcentage du total des dépenses publiques					Dépenses publiques ¹ d'éducation, en pourcentage du PIB				
	2007		2000	1995	2007		2000	1995		
	Primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire	Tertiaire	Tous niveaux d'enseignement confondus	Tous niveaux d'enseignement confondus	Tous niveaux d'enseignement confondus	Primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire	Tertiaire	Tous niveaux d'enseignement confondus	Tous niveaux d'enseignement confondus	Tous niveaux d'enseignement confondus
Pays membres de l'OCDE										
Australie	10,3	3,2	13,7	13,8	13,8	3,2	1,0	4,3	4,5	4,9
Autriche	7,2	3,1	11,1	10,7	10,8	3,5	1,5	5,4	5,6	6,1
Belgique	8,3	2,7	12,4	12,1	m	4,0	1,3	6,0	5,9	m
Canada ^{2,3}	7,8	4,5	12,3	12,4	12,7	3,1	1,8	4,9	5,1	6,2
Chili ⁴	13,3	2,6	17,9	17,5	14,5	3,0	0,6	4,0	3,9	3,0
Rép. tchèque	6,1	2,5	9,9	9,5	8,7	2,6	1,1	4,2	4,0	4,8
Danemark ³	9,2	4,5	15,4	15,3	12,2	4,7	2,3	7,8	8,3	7,3
Finlande	7,9	3,9	12,5	12,5	11,0	3,7	1,9	5,9	6,0	6,8
France	7,1	2,3	10,7	11,6	11,5	3,7	1,2	5,6	6,0	6,3
Allemagne	6,6	2,6	10,3	9,8	8,5	2,9	1,1	4,5	4,4	4,6
Grèce	m	m	m	7,3	5,6	m	m	m	3,4	2,6
Hongrie	6,6	2,1	10,4	14,1	12,9	3,3	1,0	5,2	4,9	5,2
Islande	11,6	3,3	17,4	15,9	m	4,9	1,4	7,4	6,7	m
Irlande	10,4	3,2	13,5	13,6	12,2	3,8	1,1	4,9	4,3	5,0
Italie	6,4	1,6	9,0	9,8	9,0	3,1	0,8	4,3	4,5	4,7
Japon ³	6,8	1,7	9,4	9,5	m	2,5	0,6	3,4	3,6	3,6
Corée	11,0	2,1	14,8	16,3	m	3,1	0,6	4,2	3,7	m
Luxembourg ^{3,5}	8,7	m	m	m	m	3,1	m	m	m	m
Mexique	14,6	4,1	21,7	23,4	22,2	3,3	0,9	4,8	4,4	4,2
Pays-Bas	7,7	3,2	11,7	11,2	9,1	3,5	1,4	5,3	5,0	5,1
Nouvelle-Zélande	11,7	5,2	18,1	m	16,5	3,8	1,7	5,8	6,8	5,6
Norvège	9,9	5,3	16,4	14,5	15,5	4,0	2,2	6,7	5,9	7,9
Pologne ⁵	8,2	2,2	11,6	12,7	11,9	3,5	0,9	4,9	5,0	5,2
Portugal ⁵	7,8	2,6	11,6	12,6	11,7	3,6	1,2	5,3	5,4	5,1
Rép. slovaque ³	12,6	4,2	19,4	14,7	14,1	2,4	0,8	3,6	3,9	4,6
Espagne	7,0	2,5	11,1	10,9	10,3	2,8	1,0	4,3	4,3	4,6
Suède	8,2	3,4	12,7	13,4	10,7	4,3	1,8	6,7	7,2	7,1
Suisse ⁵	8,3	3,1	12,2	15,6	13,5	3,5	1,3	5,2	5,4	5,7
Turquie	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Royaume-Uni	8,9	2,0	11,7	11,0	11,4	4,1	0,9	5,4	4,3	5,0
États-Unis	9,9	3,3	14,1	14,4	12,6	3,7	1,2	5,3	4,9	4,7
<i>Moyenne de l'OCDE</i>	<i>9,0</i>	<i>3,1</i>	<i>13,3</i>	<i>13,0</i>	<i>12,1</i>	<i>3,5</i>	<i>1,2</i>	<i>5,2</i>	<i>5,1</i>	<i>5,2</i>
<i>Moyenne de l'UE19</i>	<i>8,0</i>	<i>2,9</i>	<i>12,1</i>	<i>13,1</i>	<i>10,7</i>	<i>3,5</i>	<i>1,3</i>	<i>5,3</i>	<i>5,1</i>	<i>5,3</i>
Pays partenaires										
Brésil ⁵	12,2	2,6	16,1	10,4	11,2	4,0	0,8	5,2	3,8	3,9
Chine	m	m	16,3	m	m	m	m	3,3	m	m
Estonie	9,7	3,1	13,9	14,9	13,9	3,4	1,1	4,8	5,4	5,8
Inde ⁶	m	m	m	m	m	2,6	0,7	3,3	m	m
Indonésie	m	m	m	m	m	3,2	0,3	3,5	m	m
Israël	8,8	2,4	13,4	13,8	13,3	3,9	1,0	5,9	6,5	6,9
Fédération de Russie ⁵	10,5	2,9	18,8	10,6	m	3,4	1,0	6,1	2,9	m
Slovénie	8,1	2,9	12,2	m	m	3,4	1,2	5,2	m	m

1. Dans ce tableau, les dépenses publiques comprennent les aides publiques accordées aux ménages pour leurs frais de subsistance (allocations et bourses aux élèves/étudiants et aux ménages, et prêts d'études), qui ne sont pas affectées aux établissements d'enseignement. C'est la raison pour laquelle les chiffres sur les dépenses publiques au titre des établissements d'enseignement présentés ici sont plus élevés que ceux du tableau B2.4.

2. Année de référence : 2006 (et non 2007).

3. Certains niveaux d'enseignement se confondent. Pour plus de détails, voir le code « x » dans le tableau B1.1a.


4. Année de référence : 2008 (et non 2007).

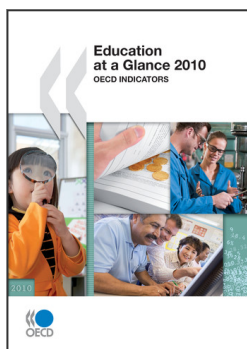
5. Établissements publics uniquement.

6. Année de référence : 2005 (et non 2007).

Source : OCDE. Données relatives à l'Inde et à l'Indonésie : Institut de statistique de l'UNESCO (Programme des indicateurs de l'éducation dans le monde). Données relatives à la Chine : *Bulletin statistique national 2007 sur les dépenses d'éducation*. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316856>



Extrait de :
Education at a Glance 2010
OECD Indicators

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/eag-2010-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2010), « Quel est le montant des dépenses publiques d'éducation ? », dans *Education at a Glance 2010 : OECD Indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/eag-2010-18-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.